

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint Germain-sur-Ay

**Extrait du registre  
des Décisions  
du Maire**

**DECISION DU MAIRE N° 2023-130**

**1 – COMMANDE PUBLIQUE**

**1.1 – Marchés publics**

Le Maire,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant du marché est inférieur à 90 000 € HT,

VU, la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du rapport annuel sur le service assainissement de 2023 à 2026, pour un montant de 550,00€ HT (660,00€ TTC), par an ;

**DECIDE**

**Article 1er :**

De signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du rapport annuel simplifié (RPQS) sur le service assainissement de 2023 à 2026, pour un montant de 550,00€ HT (660,00€ TTC), par an ;

**Article 2 :**

que cette dépense sera mandatée sur le budget assainissement, en dépense de fonctionnement, à l'article 604 « achat études, prestations.. ».

Fait à Saint-Germain/Ay,  
Le 22 Décembre 2023,  
Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.